

REGLEMENT

CHALLENGE DE L'ESSONNE CYCLOSPORT

INDIVIDUEL

Article 1. Il a été en 2018, un challenge individuel portant sur les épreuves figurant au calendrier des courses cycloSPORT par les clubs affiliés à la CTD UFOLEP 91,

Article 2. Le challenge est ouvert **A TOUS LES PARTICIPANTS (UFOLEP ET NON)** prenant le départ des épreuves du calendrier des courses cycloSPORT du calendrier 91.

Article 3. Les épreuves seront organisées dans le respect du règlement national Ufolep.

Article 4. Il est créé un classement pour chaque catégorie de valeurs (1, 2, 3 & 4). Les cycloSPORTifs participant au challenge marqueront les points obtenus correspondant à leur position au classement à l'arrivée de leur catégorie.

Article 5. Les cycloSPORTifs marqueront les points suivant le barème ci-dessous :

<i>CLASSEMENT</i>	<i>POINTS</i>
1 ^{er}	15
2 ^{ème}	12
3 ^{ème}	10
4 ^{ème}	8
5 ^{ème}	7
Abandon ou > 6	5

Les féminines obtiendront 5 points par participations.

Les points de chaque licencié lors des différents championnats seront doublés.

Article 6. Le cycloSPORTif qui accèdera à la catégorie supérieure en cours de saison conservera le bénéfice de 50 % des points acquis précédemment dans sa nouvelle catégorie.

Article 7. Les points marqués dans chacune des courses auxquelles participera le cycloSPORTif seront totalisés pour déterminer le classement général.

Article 8. Le classement général final sera connu à l'issue de la dernière épreuve au programme du calendrier de la saison en cours.

Article 9. Les récompenses du Challenge seront remises lors de la cérémonie annuelle des remises de récompenses.
Les lauréats devront être présents pour recevoir le prix.

Article 10. En cas d'égalité de points entre deux cycloportifs, le départage se fera :
1) A celui qui aura participé aux plus grand nombre d'épreuves.
2) Au plus âgé.

Article 11. Tout cycloportif qui aura un comportement anti-sportif sur une épreuve ou une attitude incorrecte envers les organisateurs, les commissaires Ufolep ou les autres participants ne totalisera aucuns points sur cette épreuve.

Article 12. Tous les points non prévus à ce règlement seront soumis à l'arbitrage de la CTD 91.

Article 13. Les classements du Challenge seront publiés sur le site de la CTD 91.